x

x x

AFFAIRE N°9 - Assainissement de la rue Lucien Gasparin - Approbation de l'avant-projet.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux de prolongement et d'aménagement de la rue Lucien GASPARIN, la Municipalité envisage de faire également l'assainissement de cette rue (réseaux EP et EU).

Je vous demande en conséquence :
- d'adopter l'avant-projet qui vous est présenté et qui a été établi par la Direction Départementale de l'Equipement.

- de m'autoriser à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

Approuvé
St Denis, le 27 février 1975
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : J.P. PROUST
Pour copie certifiée conforme
Le Trésorier des Finances
et des Collectivités locales
Signé : P. BIANCHI